

Les critères de classification des équipes dans les différentes Ligues

1. Tous les joueurs (A et AA) évoluant dans le soccer à 11 doivent être évalués. Au terme de cette évaluation, chaque joueur devra se voir classer à son niveau de compétition (A, AA et/ou *surclassement*).
2. Les joueurs sont évalués sans tenir compte du surclassement (pas de surclassement pour le camp d'évaluation). Un joueur qui demande un surclassement devra participer autant au camp d'évaluation de sa catégorie que dans la catégorie de surclassement souhaité.
3. Sauf raisons exceptionnelles, un joueur évalué pour jouer dans une catégorie précise devrait évoluer dans cette catégorie.
4. Le surclassement individuel est une exception et non la règle. Elle est décidée par le directeur technique et non par l'entraîneur, les parents ou les joueurs.
5. Le surclassement de toute une équipe ne se fera que dans le cadre du développement.
6. Le nombre d'équipes dans une catégorie se fera en respectant les conditions édictées par l'ARSQ (Voir cahier des charges).
7. Les équipes AA de soccer à 11 doivent disposer de 16 à 18 joueurs. Les équipes AA de soccer à 7 doivent compter entre 11 et 13 joueurs. Les 3/4 des joueurs d'une équipe AA doivent être de calibre AA (évaluation par le CT).
8. Pour l'intérêt général du club, les équipes A ne doivent pas être des équipes sous-évaluées. Les entraîneurs des équipes A ne peuvent empêcher les joueurs évalués AA d'évoluer à leur niveau c'est-à-dire le AA. Le CCS pourrait être amené à prendre des sanctions disciplinaires envers des entraîneurs qui contreviennent à cette disposition.
9. Les entraîneurs participent au processus d'évaluation. À l'issue de celui-ci, un entraîneur ne peut refuser de prendre un joueur dans son équipe, sauf pour question d'attitude ou autre raison exceptionnelle.
10. Le directeur technique propose au comité technique le nombre des équipes à inscrire dans les différentes ligues. L'approbation du CCS est requise avant l'inscription finale des équipes dans les différentes ligues (LSQM, LSRQ, AAA).
11. Le CCS doit constamment être tenu informé des décisions prises par le Comité technique et qui a les répercussions sur le bon fonctionnement du Club.

Surclassement : évoluer dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne.

CT : Comité Technique